

Délibération n° 20250017

Nombre de Membres

Afférents au Conseil	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	13	13
Voix Pour	Voix Contre	Abstention (s)
11	0	2

Date de convocation
Le 26 Mars 2025

Département du Tarn

Arrondissement de Castres

Commune de VIELMUR SUR AGOUT

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de
VIELMUR SUR AGOUT

Séance du Mercredi 09 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de Vielmur sur Agout, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine **Rabou**, Maire.

Présent.e.s : Mesdames Catherine **Rabou**, Nathalie **Armengaud**, Karine **Françon**, Corine **Lafon** et Marie-José **Vincent**
Messieurs Karim **Chiha**, Olivier **Duval**, Alain **Gayraud**, Yannick **Maruéjols**, Alain **Milhau** et Jonathan **Terme**

Absentes : Aurélie **Jasottes** représentée par Marie-José **Vincent** et Marie **Templier** représentée par Corine **Lafon**

Secrétaire de séance : Olivier **Duval**

Objet : Vote du Budget Principal de la Commune

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle, sont organisées par la loi du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, complétées notamment par la loi d'orientation du 6 Février 1992, dite « ATR », relative à l'Administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Budget Principal de la Commune présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les dépenses et les recettes ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de ses séances du 01 et 15 Mars 2025, la Commission des Finances a débattu les Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet du Budget, pour l'exercice 2025, soumis à l'adoption du Conseil Municipal.

La note de présentation jointe à la délibération, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales au vote du Budget Principal de la Commune,

Vu la loi n° 82-123 du 2 Mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la présentation de la Commission des Finances, réunie le 1^{er} et le 15 Mars 2025,

Considérant le projet du Budget pour l'exercice 2025, soumis au vote par chapitre et par nature, avec une présentation fonctionnelle,

il y a lieu d'adopter les autorisations de programme pour 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- adopte le Budget Principal de la Commune 2025, tels que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre
 - en suréquilibre pour la Section de Fonctionnement
 - à l'équilibre, pour la Section d'Investissement.

BUDGET PREVISIONNEL PRINCIPAL 2025

DEPENSES		RECETTES		
FONCTIONNEMENT	002 Déficit reporté	- €	002 Excédent antérieur reporté	209 449,21 €
	011 Charges à caractère général	309 350,00 €	70 Ventes prod fab, prest serv,	7 148,10 €
	012 Charges de personnel	484 400,00 €	73 Impôts et taxes	62 470,00 €
	14 Atténuations de produits	30 661,00 €	731 Impositions directes	693 603,00 €
	022 Dépenses imprévues Fonct	- €	74 Dotation et participations	551 301,00 €
	023 Virement à la sect^o d'investis.	94 853,98 €	75 Autres produits gestion	41 010,00 €
	042 opération d'ordre	16 514,00 €	76 Produits financiers	- €
	65 Autres charges gestion	325 555,84 €	77 produits exceptionnel	6,00 €
	66 Charges financières	17 386,56 €	78 reprise sur amortissement	- €
	67 charge exceptionnelles	- €	042 Opérations d'ordre de transf	16 514,00 €
	68 dotation provisions	- €	13 atténuation de charges	74 608,17 €
	sous TOTAL	1 183 867,40 €	TOTAL	1 656 109,48 €
	TOTAL	1 278 721,38 €		
TOTAL RF - DF épargne Brut prév	377 388,10 €			
DEPENSES		RECETTES		
INVESTISSEMENT	001 Solde d'exécution d'inv.	- €	001 Solde d'exécution d'inv.	35 614,50 €
	040 Opérations d'ordre entre	16 514,00 €	1068 affectation	- €
	020 dépenses imprévues	- €	021 Virement de la section de	94 853,98 €
	204 subvention d'investissement v	486,41 €	040 Opérations d'ordre entre	16 514,00 €
	10 dotation fonds divers	- €	10 Dotations Fonds divers (fctva	29 946,72 €
	16 Emprunts et dettes	86 571,82 €	13 Subvention d'investissement	58 345,00 €
	23 immo en cours	54 674,97 €	16 Emprunts et dettes	- €
	21 immo corporelles	77 027,00 €		
	Total dépenses	235 274,20 €	Total recettes	235 274,20 €
	RAR	- €	RAR subv equip	- €
	TOTAL +RAR	235 274,20 €	TOTAL	235 274,20 €
TOTAL RI-DI	- 0,00 €			

- adopte et affecte les autorisations de programmes proposées dans l'état annexé au Budget Primitif du Budget Principal pour l'exercice 2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre suivent les signatures,

Pour copie conforme, Mairie de Vielmur sur Agout, le 09 Avril 2025

La Secrétaire de séance,

Olivier **Duval**

Le Maire,

Catherine **Rabou**



Délais et voies de recours - « La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. »